

EREA / ERPD

Le projet de circulaire doit être abandonnée !

Le projet de circulaire sur les EREA / ERPD présenté le 1^{er} décembre dans un groupe de travail par la ministre confirme la volonté de transformer les EREA / ERPD en structures inclusives de la loi de refondation.. Le projet organise la dilution des missions et des statuts spécifiques des différentes catégories de personnel (PLP, PE Spécialisé, Certifié...) en EREA / ERPD pour mieux préparer leur disparition.

Il s'inscrit totalement dans la logique de la rénovation des SEGPA liée à la réforme du collège dont, avec la FSU, la CGT, SUD et le SNALC, FO demande l'abandon.

Dilution des EREA / ERPD dans un fonctionnement en réseau d'établissements

La ministre écrit *«Dans une dynamique plus inclusive, les projets d'établissement inscrivent leur action dans le cadre d'un fonctionnement en réseau d'établissements, pour répondre aux besoins d'un public plus large, plus diversifié.»* - Ainsi *«L'admission en internat garantit l'affectation dans l'établissement porteur de l'internat ou l'un des établissements des bassins environnants.»*

Des EREA territorialisés, sans règles communes

«La définition des publics accueillis au sein de ces établissements relève de la compétence de l'autorité académique. Le recteur d'académie, en concertation avec les collectivités territoriales compétentes, définit pour chaque établissement sa structure pédagogique et le ou les type(s) de public accueilli.»

Ainsi, le profil des publics accueillis, ne relèverait plus uniquement de l'enseignement adapté, il serait élargi aux élèves décrocheurs dont le profil ne relève pas de l'option F du CAPA-SH et serait défini par les collectivités territoriales en dehors du cadre national de l'actuelle circulaire de 1995.

L'internat éducatif avec des AED et sans PE Educateurs d'Internat

Le projet prévoit: *«La spécificité des EREA/LEA est d'offrir, en complément de l'enseignement général adapté et de la formation professionnelle, une prise en charge en internat éducatif dont les particularités tiennent en partie au public accueilli et à l'intervention d'enseignants spécialisés et d'assistants d'éducation.»*

Pour parachever la suppression des postes, le ministère entend faire disparaître purement et simplement la fonction d'Enseignant Educateur d'Internat en EREA assumée par des Professeurs des Ecoles. Inacceptable !

C'est méconnaître le fonctionnement de l'internat éducatif, pilier historique des EREA. Un tel fonctionnement dégraderait de fait la prise en charge globale des élèves et donc les conditions de travail des personnels. Ingérable et Inacceptable !

Une fiche de poste contre les obligations de services réglementaires

«Au sein de ces établissements du premier et du second degré, les enseignants assurent deux missions essentielles : d'enseignement et d'accompagnement pédagogique et éducatif. Ils peuvent intervenir directement auprès des élèves dans les classes ou encore dans les établissements du réseau dans le cadre de modalités pédagogiques spécifiques définies dans le projet d'établissement»

(...) «A ce titre, les services d'accompagnement pédagogique et éducatif sont inscrits dans l'emploi du temps des enseignants spécialisés concernés et font l'objet d'une fiche de poste établie entre ces personnels et le chef d'établissement.

Comment peut-on croire un seul instant que les personnels pourront assurer leurs missions dans un tel dispositif ?
C'est la porte ouverte à tous les arbitraires en matière d'organisation des services, au mépris des droits des personnels.

Le Fonctionnement en réseaux en lieu et place des moyens et postes nécessaires dans chaque établissement pour la formation professionnelle ...

«Afin d'assurer au mieux une formation dont la visée est le plus souvent professionnelle, les EREA/LEA doivent développer le fonctionnement en réseau d'établissement afin de diversifier les formations proposées et les équipements en fonction de la carte régionale des formations.»

Un tel dispositif remet en cause l'existence d'un plateau technique complet dans chaque EREA, va permettre la fermeture de centaines de postes de PLP et la multiplication des compléments de service.

**Ce projet de circulaire tourne le dos aux revendications des personnels !
À poursuivre la dislocation des EREA, à ne pas entendre et répondre une nouvelle fois aux revendications, la ministre alimente la colère latente et contraint les personnels à se mobiliser de nouveau.**

Pour la FNEC FP-FO, les revendications réaffirmées lors de ce GT dans l'unité FO, CGT et SUD demeurent :

- le rétablissement de tous les postes statutaires ; en atelier par des PLP ; en classe par des PE spécialisés ou des certifiés ou des PLP ; à l'internat éducatif par des PE Educateurs d'Internat
- la garantie du maintien de l'internat éducatif, spécificité et raison d'être historique des EREA
- le maintien des missions dévolues aux personnels en poste en EREA
- le respect de la circulaire de 1995 et de ses taux d'encadrement.
- l'annulation de la note de service du 14 octobre 2015 ainsi que son addendum de janvier 2016.

La FNEC FP-FO, qui continuera à défendre les revendications lors des prochains GT ministériels EREA des 17/01/2017 et 9/02/2017, s'adresse à la ministre pour qu'elle retire ce projet de circulaire.

Montreuil le 7 décembre 2016